



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Prévost

Date : 9 juin 2022

Nombre de signalements de violence : 219

Nombre de signalements d'intimidation : 7

Nombre de plaintes : 0

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

LES OBJECTIFS AU PLAN DE LUTTE

- Diminuer la fréquence des comportements de violence et d'intimidation.
- Réguler nos pratiques, maintenir les pratiques gagnantes et ajuster celles qui ne le sont pas.
- Impliquer activement tous les intervenants qui gravitent autour de nos élèves.

LE RAPPEL DES DÉFIS ET DES OBJECTIFS PRIORISÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

À développer	À consolider	À maintenir
	<p>Consolider l'enseignement explicite des comportements attendus (SCP).</p> <p>Améliorer la communication entre les enseignants et le personnel d'encadrement.</p> <p>Soutenir les éducatrices du service de garde avec les interventions avec l'accompagnement de la psychoéducatrice.</p>	<p>Mettre à jour le programme de soutien au comportement positif</p> <p>Utiliser systématiquement l'outil de consignation MÉMO lors d'incidents.</p> <p>Assurer une présence assidue des enseignants, des éducateurs et des surveillants dans les corridors lors des transitions et des déplacements.</p>

LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS

LA MISE EN OEUVRE DES MOYENS CONCERNANT

● Les mesures de prévention :

- Le programme de soutien au comportement positif a été au cœur des réflexions et des projets de l'équipe cette année. Il a été restructuré et a été mis en valeur. Les plans d'enseignement explicite des comportements attendus ont été mis à jour. Les comportements positifs ont été soulignés lors des défis mensuels et des activités de célébration des efforts.
- L'organisation de la cour d'école a aussi été repensée, afin de baliser des zones désignées à certains jeux et de fournir du matériel stimulant. Cela a permis de rendre la cour d'école plus sécuritaire et d'y diminuer les conflits et les gestes de violence.
- La présence assidue des enseignants, des éducateurs et des surveillants lors des récréations et des transitions a permis d'assurer une surveillance active et d'intervenir rapidement lors de conflits.
- Le programme d'encouragement positif (PEP) et le processus gradué d'intervention (SYSTÈME 1-2-3) ont été reconduits.
- Les activités sur la gestion des émotions, la résolution de conflits et la cyberintimidation ont eu lieu avec les clientèles ciblées.

● Les modalités de signalement et de consignation :

- La loi visant à contrer la violence et l'intimidation est expliquée aux parents dans l'agenda et sur le site internet de l'école.
- Les moyens pour signaler un acte de violence ou d'intimidation sont précisés dans l'agenda et sur le site internet de l'école.
- L'outil Mémo est utilisé par l'ensemble du personnel pour consigner les actes de violence et d'intimidation.

● Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

- L'équipe d'encadrement identifie les élèves vulnérables pour agir rapidement auprès d'eux.
- Les intervenants de l'école collaborent et communiquent pour que toutes les personnes concernées soient au courant de la situation.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Les récréations ont été parfois au cœur de conflits et de gestes de violence. Pour mieux occuper les élèves, du matériel sportif a été mis à leur disposition et des zones ont été balisées dans la cour.
- La pratique des sports d'équipe a parfois généré des frustrations chez les élèves plus âgés. Pour éviter cela, des contrats d'engagement ont été réalisés en collaboration avec les élèves. Ils ont été signés par eux ainsi que leurs parents.
- Le sondage portant sur le climat scolaire, s'adressant aux élèves du troisième cycle et ayant pour but de s'assurer du bien-être des élèves, a été réalisé. Les résultats de celui-ci n'ont cependant pas pu être analysés. Cette initiative sera reconduite l'an prochain.
- Les réseaux sociaux demeurent un élément susceptible de contribuer à des situations de conflits, ou pouvant nuire à la réputation d'un élève. En ce sens, la collaboration d'une sexologue, de deux psychoéducateurs, des TES et des policiers-éducateurs a été mise de l'avant pour traiter de problématiques ciblées. Les parents ont été impliqués dans chacun des cas.

LES ÉLÉMENTS FACILITANTS

- La collaboration avec certains organismes communautaires a pu reprendre. Notamment, l'Organisme de justice alternative et l'Organisme des grands frères et des grandes sœurs sont venus animer différents ateliers avec les élèves.
- Le suivi rigoureux des TES de l'école a permis d'assurer un suivi et une communication entre le personnel d'encadrement et les enseignants.
- La collaboration et la communication avec les parents demeurent des pratiques à conserver
- La collaboration avec de nombreux partenaires (CISSS, Pédiatrie sociale, Le Coffret ...) et leurs participations aux différentes rencontres.

L'IMPACT DES ACTIONS MISES EN PLACE

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>Les adultes ont un souci de communiquer et de faire le suivi auprès des titulaires et des parents.</p> <p>Les adultes ont un souci d'agir de façon concertée.</p> <p>Les adultes ont des attentes comportementales claires.</p> <p>Les sanctions des adultes sont prévisibles et logiques.</p> <p>L'importance du lien significatif entre l'adulte et l'enfant est préservée.</p>	<p>Les élèves ont une meilleure compréhension des interventions et des sanctions.</p> <p>Les élèves développent une meilleure estime de soi.</p> <p>Les élèves développent un sentiment de sécurité lorsque les jeunes constatent les interventions de l'équipe.</p> <p>Les élèves sont conscientisés quant aux attentes des intervenants face aux situations pouvant mener à la violence (rôle de la victime et du témoin).</p>	<p>Les parents mentionnent qu'ils apprécient être informés et cela a pour effet qu'ils font confiance au personnel et à la direction.</p> <p>Les parents font confiance aux actions prises par l'école et les partenaires comme les interventions sont connues et expliquées, et font partie d'un programme clair (SCP).</p>	<p>Les partenaires se montrent ouverts et disponibles lorsque nous les sollicitons.</p> <p>Les partenaires tiennent l'école informée des actions et des suivis.</p> <p>Les partenaires agissent dans le même sens que les intervenants scolaires et cela facilite la collaboration des parents, en plus de permettre un suivi efficace.</p> <p>L'école est perçue comme un milieu sain et sécuritaire.</p>

LES RECOMMANDATIONS

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Poursuivre l'application du programme SCP
- Continuer le prêt de matériel aux récréations
- Analyser le sondage sur le bien-être des élèves au troisième cycle pour guider nos interventions
- Poursuivre les ateliers aux élèves du troisième cycle en lien avec la violence, la cyberviolence et l'intimidation
- Diffuser le plan de lutte et le faire vivre dans toute l'école.

L'évaluation du plan de lutte de l'école sera approuvée par le Conseil d'Établissement pour l'année 2021-2022, le 14 juin 2022.
Numéro de la résolution : CÉ 007-2022-45



Directrice
Véronique Cyr